



**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 2024-76**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 07 octobre, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Vincent à SEGOND Eric - LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à Philippe BOISSET

**Secrétaire de séance** : BERTHALON Jérôme

**Objet** : SUPPRESSION DE POSTE

- Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1,
- **Vu** le tableau des effectifs existants,
- **Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 10/10/2024

***Considérant ce qui suit :***

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'un nouvel emploi suite à une promotion interne, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Décide d'instituer selon le dispositif suivant :**

La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au service administratif.

**Décide de modifier ainsi le tableau des emplois :**

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Rédacteur	Secrétaire de Mairie	35h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint territorial	Chargé de mission	35h	Oui	Vacant
Technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent polyvalent	35h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	6h	Oui	Pourvu par un contractuel
Animation	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	Bibliothèque municipale	8h	Oui	Pourvu par un fonctionnaire
Animation	Adjoint d'animation territorial	Activités de pleine nature	Selon besoin	Oui	Pourvu par un contractuel
Animation	Adjoint d'animation territorial	Activités de pleine nature	Selon besoin	Oui	Pourvu par un contractuel
Animation	Adjoint d'animation territorial	Accroissement saisonnier d'activité	Selon besoin	Oui	Pourvu par un contractuel

**Inscrire** au budget les crédits correspondants ;

**Autorise** le Maire à signer tout acte y afférent ;

**Charge** le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme**

**Le Maire**

**Cyrille DRUJON D'ASTROS**



*(Signature)*  
 Pour le Maire et par délégation  
 Monsieur Eric SEGOND  
 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.